

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : REPLICA
Code du produit : 055-02

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone :	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web :	www.lifescientific.com	
Email :	info@lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Provoque de graves lésions des yeux	Catégorie 1	H318
Aquatique Aiguë	Catégorie 1	H400
Aquatique Chronique	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection pendant les opérations de mélange/chargement et de traitement.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

EUH208 Contient Ethoxylat d'alcool gras – alkyléther. Peut déclencher une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 24 heures.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS No	EC No	Index No	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Mesosulfuron-methyl	208465-21-8	606-653-3	-	Aquatic Acute 1, H400	3.0
Iodosulfuron-methyl sodium	144550-36-7	604-422-1	-	Aquatic Chronic 1, H410	3.0
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	603-923-2	-	Aquatic Chronic 2, H411	9.0
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-94-5	265-199-0	-	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	> 1 - < 25,00
Polymère aromatique sulfoné, sel de sodium	68425-94-5	-	-	Eye Irrit. 2, H319	> 1 - < 20,00
Ethoxylat d'alcool gras - alkyléther	345642-79-7 or 1492044-51-5	-	-	Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic, 2, H411	>5 - < 25,00
Silice amorphe	112926-00-8 or 7631-86-9	231-545-4	-	Non classé	>1
Perlite	93763-70-3	-	-	Non classé	>1
Kaolin	1332-58-7	310-194-1	-	Non classé	>1

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS
4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de malaise, consulter un médecin en lui montrant l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.
Contact avec les yeux:	Enlever les lentilles de contact si présentes. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
En cas d'ingestion :	NE PAS faire vomir à moins d'y être invité par un centre antipoison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact avec les yeux, la peau ou les muqueuses peut provoquer une irritation. L'ingestion peut conduire à des difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes. Aucun antidote spécifique.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux:	Utiliser de l'eau pulvérisée, sable, , mousse ou le dioxyde de carbone.
Pour les grands incendies:	Utiliser de la mousse anti-alcool ou de l'eau pulvérisée. Évitez d'utiliser un jet d'eau concentré, qui peut causer le feu pour disperser ou de propagation.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Par décomposition thermique, risque de formation de gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et un endroit protégé.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se munir d'un équipement de protection individuel approprié.
 EVITER que le produit, qu'il soit neuf ou usagé, ne vienne EN CONTACT AVEC LA PEAU ou les vêtements.
 Porter un vêtement de protection approprié, des gants adéquats (en nitrile), des lunettes ou un pare-visage.
 De bonnes conditions d'hygiène corporelle et de propreté du lieu de travail doivent être respectées.
 Se laver abondamment les mains après chaque utilisation.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Ne pas laver les vêtements de travail avec le linge domestique.
 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être sortis du lieu de travail.
 Travailler dans le sens du vent

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Conserver hors de la portée des enfants.
 Emballage: Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Stocker sous abri, dans un local approprié, à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition, à une température < 35 °C. Ne pas stocker dans un endroit clos à une température inférieure à -5°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Paramètres de contrôle

Component	Limite(s) d'exposition	Catégorie de valeurs	Source
Mesosulfuron-methyl	10 mg/m ³ (TWA)	Valeur Limite Plafond	Supplier
Iodosulfuron-methyl sodium	1 mg/m ³ (TWA)	Valeur Limite Plafond	Supplier
Kaolin	10 mg/m ³ (VME)	Valeur Limite Plafond	Supplier
Mefenpyr-diethyl	10 mg/m ³	Valeur Limite Plafond	Supplier

8.2 Contrôles de l'exposition
Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle:

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage:

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains:

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
 Caractéristiques recommandées: Gants imperméables conformes à la norme NF EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A) pour les gants réutilisables) or EN ISO 374-1/A1 et EN ISO 374-2 (types A,B ou C) (pour les gants à usage unique)

Protection du corps:

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Informations générales

Etat Physique :	Granulé dispersible dans l'eau
Couleur :	Brun
Odeur :	Aromatique
pH (10g/l à 20 °C):	8.3 - 9.8 en solution aqueuse 10%
Point de fusion (°C) :	Non disponible
Point d'ébullition (°C):	Non disponible
Point d'éclair (°C):	Non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux):	N'entretient pas la combustion.
Température d'auto-inflammation (°C):	> 408 °C
Température de décomposition (°C):	Non disponible
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif
Limites d'explosion (Inférieure):	Non disponible
Limites d'explosion (Supérieure):	Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible
Densité:	1.00 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Dispersable
Log P octanol / eau (à 20 °C):	Mésosulfuron-méthyl: log Poe: -0,48 Iodosulfuron-méthyl-sodium: log Poe: -0,7 Mefenpyr-diethyl: log Poe: 3,83 à 21 °C
Viscosité (Dynamique):	Non applicable
Viscosité (Cinématique):	Non applicable
Tension de surface:	Non disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable pour au moins 2 ans à température ambiante dans son emballage d'origine.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1 Informations sur les effets toxicologiques

DL50 orale rat : >2000 mg/kg (calculée)
 DL50 percutanée rat : > 2000 mg/kg (calculée)

Irritation des yeux lapin : Irritant sever (produit similaire)
 Irritation de la peau lapin : Faiblement irritant (produit similaire)
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant. (cochon d'Inde)

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Mesosulfuron-methyl : Cette substance n'a pas été jugée génotoxique ou mutagène sur la base de tests in vitro et in vivo
 Iodosulfuron-methyl : Cette substance n'a pas été jugée génotoxique ou mutagène sur la base de tests in vitro et in vivo
 Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été jugée génotoxique ou mutagène sur la base de tests in vitro et in vivo

Cancérogénicité :

Mesosulfuron-methyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.
 Iodosulfuron-methyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.
 Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Toxicité pour la reproduction :

Mesosulfuron-methyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.
 Iodosulfuron-methyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.
 Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Peut irriter les voies respiratoires.

Danger par aspiration :

Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
12.1. Toxicité

Poisson
 CL₅₀ Oncorhynchus mykiss (96 h): 7.5 mg/L (produit similaire)

Invertébrés
 CE₅₀ Daphnia magna (48h): 13.1 mg/L (produit similaire)

Algues
 CE_{50r} Raphidocelis subcapitata (96h): 0.01 mg/L (produit similaire)
 CE_{50r} Lemna gibba (7jr): 0.01 mg/L (produit similaire)

12.2. Persistance et dégradabilité

Mesosulfuron-methyl :

Biodégradabilité : pas rapidement biodégradable
 Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 53 - 147 j. N'est pas persistante dans l'eau.
 Stabilité dans le sol : Dégradation par périodes de demi-vie: 12 - 46 j. Ne montre pas de persistance dans le sol.

Iodosulfuron-methyl-sodium :

Biodégradabilité : pas rapidement biodégradable.
 Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 53 - 147 j. N'est pas persistante dans l'eau.
 Stabilité dans le sol : Dégradation par périodes de demi-vie: 12 - 46 j. Ne montre pas de persistance dans le sol.

Mefenpyr-diethyl :

Biodégradabilité : pas rapidement biodégradable.
 Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 53 - 147 j. N'est pas persistante dans l'eau.

Stabilité dans le sol : Dégradation par périodes de demi-vie: 12 - 46 j. Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mesosulfuron-méthyl : Aucune bioaccumulation

Iodosulfuron-méthyl : Aucune bioaccumulation

Mefenpyr-diéthyl : Aucune bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Mesosulfuron-méthyl : Modérément mobile dans le sol

Iodosulfuron-méthyl : Mobile dans le sol

Mefenpyr-diéthyl : Légèrement mobile dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT), ni très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Méthodes de traitement des déchets**

Les produits inutilisables, périmés et les résidus sont considérés comme des DÉCHETS DANGEREUX selon la Directive 2008/98/CE. N'acheter et ne stocker qu'une quantité de produit nécessaire à court terme.

N'ouvrir pas de conteneur plus grand que la dose immédiatement nécessaire.

Ne pas préparer une solution à pulvériser plus importante que celle nécessaire à une utilisation immédiate.

Produit/emballage

L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes habilités.

L'incinération doit être pratiquée dans un centre de traitement spécialisé.

Éliminer le produit et son emballage avec soin et de façon responsable.

Ne pas jeter à proximité des mares, des cours d'eau, des fossés, ou dans les égouts.

Laver le matériel de pulvérisation et récupérer l'eau de lavage pour traitement.

Veiller à respecter la réglementation en vigueur.

Eaux de rinçage

Rincer les conteneurs à l'eau. La verser ensuite dans le réservoir du pulvérisateur.

Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux naturelles.

Ne pas contaminer les eaux naturelles Nettoyer les appareils sur le lieu d'épandage et éliminer les eaux en les pulvérisant sur la zone de traitement.

Code Déchet

020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU :

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

UN3077=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (IODOSULFURON-METHYL SODIUM)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Matière dangereuse pour l'environnement (IODOSULFURON-METHYL SODIUM)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.**

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)
Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour un mélange.

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de première délivrance: 11.11.2016

Date de la version actuelle délivrance: 20.11.2020

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.